

L'an deux mille dix, le vingt six novembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2010

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, C. COURNOT, G. GONIN, O. HIRSCH, A. LE GOUGUEC, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : B. DECHASSE donne pouvoir à MT. ODRAT
H. JANIN donne pouvoir à M. MOREL
MT. CARRET

SECRETAIRE : L. BUTHION

DELIBERATION N°45 : Modification de l'autorisation de programmes crédits de paiement (APCP) pour la construction de l'atelier technique et du restaurant scolaire

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Par délibération n°13 du 03 février 2010, le conseil municipal avait adopté une autorisation de programme pluriannuel sur trois années pour la construction de l'atelier technique et du restaurant scolaire pour un montant de 1 500 000 €. L'étude de sol, la volonté de la commune de réaliser un Bâtiment Basse Consommation (BBC) et le souhait d'intégrer dans cette opération l'ensemble des prestations du bâtiment engendrent une révision de l'enveloppe budgétaire. Il convient de revoir cette autorisation de programme afin d'avoir les crédits budgétaires nécessaires pour l'ensemble de l'opération.

Madame le Maire propose l'adoption du tableau prévisionnel ci-dessous

Année	Enveloppe budgétaire
2010	300 000
2011	1 400 000
2012	300 000

Le conseil municipal par 13 voix POUR, 1 abstention (A. LE GOUGUEC) et 1 voix CONTRE (R. ALIX) adopte cette autorisation de programme.

DELIBERATION N°46 : Attribution du marché pour la construction de l'atelier technique et restaurant scolaire :

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Le marché de travaux relatif à cette opération a été lancé, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 novembre pour l'ouverture des plis et le 15 novembre pour l'attribution des 13 lots.

- Lot n°1 : Terrassements, VRD, Espaces verts
avec la société GUILLAUD TP pour un montant HT de 154 164.00 €
- Lot n°2 : Gros œuvre, maçonnerie
avec la société Millet-Nivon SARL pour un montant HT de 380 952.30 €
- Lot n°3 : Charpente, couverture, zinguerie
avec la société EVCM pour un montant HT de 45 054.50 €
- Lot n°4 : Etanchéité
avec la société FAVARIO pour un montant HT de 31 700.65 €
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium
avec la société SNMA pour un montant HT de 66 524.00 €
- Lot n°6 : Serrurerie, portails, habillage de façades
avec la société CONCEPT METAL SERVICES pour un montant HT de 127 042.50 €
- Lot n°7 : Platerie, peinture, faux plafonds
avec la société MARRON FRERES pour un montant HT de 90 905.90 €
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois
avec la société EVCM pour un montant HT de 38 566.87 €

- Lot n°9 : Carrelages, faïences
avec la société PIAZZA GINO pour un montant HT de 58 307.65 €
- Lot n°10 : Façades
avec la société NTB pour un montant HT de 13 050.00 €
- Lot n°11 : Plomberie, sanitaires, VMC, chauffage
Lot déclaré infructueux
- Lot n°12 : Electricité, courants faibles
avec la société ETS BEAUX pour un montant HT de 138 888.00 €
- Lot n°13 : Matériel de cuisine
avec la société CUNY PROFESSIONNEL pour un montant HT de 52 125.00 €

Le conseil municipal, par 13 voix POUR et 2 abstentions (R. ALIX, A. LE GOUGUEC) prend acte et autorise Madame le Maire à signer ces différents marchés ainsi que tout document d'ordre comptable, budgétaire et administratif relatif à cette affaire.

DELIBERATION N°47 : Modification de la délibération de délégation de pouvoir au Maire (L2122-22-4°)

Rapporteur : M. MOREL

Par délibération n°20 du 10 avril 2008, le conseil municipal avait donné délégation à Madame le Maire pour prendre « toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Afin de ne pas retarder l'exécution des marchés, il serait souhaitable de porter le seuil à 350 000 € HT. Le conseil municipal approuve par 15 voix POUR cette modification, les autres termes de la délibération du 10 avril 2008 ne font l'objet d'aucune modification.

DELIBERATION N°48 : Acquisition bande de terrain centre village

Rapporteur : M. MOREL

En vue de la construction de l'atelier technique et du restaurant scolaire, la commune souhaite acquérir une bande de terrain sur une parcelle limitrophe à la future implantation du bâtiment.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tout document d'ordre administratif, comptable et budgétaire relatif à cette affaire. Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR.

DELIBERATION N°49 : Syndicat Energie.38 (SE.38) :

Rapporteur G. GAVIOT-BLANC

Le Syndicat Energie 38 réalise l'alimentation électrique Basse Tension de la station de refoulement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois située sur la commune de Chuzelles. La contribution financière de cette opération sera appelée directement auprès de la CAPV. A cet effet, une convention tripartite (CAPV-Commune de Chuzelles-SE.38) doit être signée.

Or, dans le cadre de l'élaboration de cette convention qui va permettre au SE.38 de récupérer la participation financière auprès de la CAPV, il est nécessaire que la commune délibère également sur ce projet.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 14 881 € |
| - Le montant total de financement externe serait de : | 12 013 € |
| - Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE.38, inclus dans le prix de revient : | 597 € |
| - La contribution aux investissements s'élèveraient à environ : | 2 270 € |

Afin de permettre au SE.38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE.38.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR.

DELIBERATION N°50 : Alimentation basse tension chemin de Côte Renard :

Rapporteur G. GAVIOT-BLANC

L'alimentation électrique du bungalow Carrière Roger Martin situé Chemin de Côte Renard à Chuzelles nécessite les poses de coffrets et d'un câble basse tension souterrain sur la parcelle B 158, propriété de la commune.

Une convention de servitudes doit être signée entre la commune et ERDF.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR.

DELIBERATION N°51 : Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISL) : Proposition de répartition budget SISLS, compétence « Piscine » :

Rapporteur M. MOREL

Afin de permettre d'établir le budget SISLS compétence « piscine » et du fait de la suppression de la taxe professionnelle (base de calcul pour la quotité de remboursement des emprunts pour chaque commune), les représentants du SISLS propose un tableau pour servir de base à la modification des statuts du SISLS. La proposition de répartition se réfère à la moyenne des 5 dernières années, le pourcentage pour la commune de Chuzelles serait de 8.90.

Le conseil municipal, par 15 voix POUR, adopte cette proposition de répartition.

DELIBERATION N°52 : Création d'un poste de conseiller délégué aux travaux

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lors de la nomination de M. GAVIOT-BLANC au poste de 1^{er} adjoint avec la délégation sur l'urbanisme et les travaux, il avait été décidé de ne pas pourvoir un nouveau poste d'adjoint mais qu'un bilan serait fait ultérieurement.

Compte tenu des nombreux dossiers en cours (modification du POS, révision du PLU, bâtiment scolaire/technique, travaux sécurité centre village, relations avec les partenaires institutionnels, etc...), il est proposé de créer un poste de conseiller délégué aux travaux, qui aura pour mission de travailler en étroite collaboration avec l'adjoint référent et également de suivre au quotidien et sur le terrain avec l'équipe technique les différents travaux en cours.

Il est proposé de désigner en accord avec l'ensemble de la commission travaux M. A. TRUCHET.

L'indemnité perçue par M. TRUCHET sera égale 4 % de l'indice brut 1015 soit 152.06 € mensuel.

Le conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention (A. TRUCHET) accepte la création de poste de conseiller délégué et la nomination de M. A. TRUCHET à ce poste.

DELIBERATION N°53 : Création d'un poste « adjoint administratif 2^{ème} classe » à temps non complet :

Rapporteur : M. MOREL

Un contrat aidé d'un an avait été signé en janvier 2009 pour un poste au secrétariat de Mairie. Les différentes tâches administratives au secrétariat étant de plus en plus importantes et l'agent sous contrat ayant donné entière satisfaction, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps non complet de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2011. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le conseil municipal accepte par 15 voix POUR la création de ce poste.

DELIBERATION N°54 : Augmentation du temps de travail d'un agent intercommunal

Rapporteur : M. MOREL

L'intervenante musicale intervient sur la commune sur une durée de 5h par semaine sur l'ensemble des deux écoles. Ce temps de travail est actuellement un peu insuffisant aussi Madame le Maire propose d'augmenter son temps de travail hebdomadaire en le passant à 5h30. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le conseil municipal accepte, par 15 voix POUR, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de cet agent à compter du 1^{er} janvier 2011.

DELIBERATION N°55 : Validation du règlement du cimetière

Rapporteur : P. ALLARD

Les élus ont pu prendre connaissance du projet de règlement du cimetière, il convient à présent de le valider.

Bien que la perception de la taxe d'inhumation et/ou d'exhumation soit prévue dans le nouveau règlement, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas la percevoir et n'ont pas arrêté le montant de cette taxe à ce jour.

Toutes les explications ayant été données, le conseil municipal valide par 15 voix POUR ce règlement. Le règlement est joint à la présente délibération et un extrait du chapitre concernant les mesures d'ordre intérieur sera affiché sur la porte du cimetière.

DELIBERATION N°56 : Décision Modificative n°1 :

Rapporteur : M. MOREL

Désignation	Diminution s/crédits ouverts	Augment. s/crédits ouverts
D6218 : personnel extérieur		3 500 €
D022 : dépenses imprévues fonctionnement	3 500 €	
D023 : Virement à la section investissement	5900 €	
D21316 : Equipement cimetière-opérat.patrim		1380 €
D 6811 : Dot.amort. immo incorp&corp		5900 €
R021 : virement de la section fonctionnement	5900 €	
R28031 : amortissement frais d'études		5900 €
R2031 : frais d'études – op.patrim.		1380 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative par 15 voix POUR.

DIVERS :

Point sur les travaux :

- Mille Club : la consultation d'un bureau de contrôle va être lancée pour le classement de ce bâtiment en IVème catégorie.
- Bâtiment technique/ restaurant scolaire : le démarrage des travaux est programmé pour la 2^{ème} quinzaine de janvier 2011.
- Aménagement sécurité en centre village : Les travaux devraient débuter dans le courant du 2^{ème} semestre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Marielle MOREL



The seal is circular with a central coat of arms. The text 'MAIRIE D'ISÈRE' is written around the perimeter. A signature is written over the seal.